

LES REGLES DU VOLLEY- BALL

LES DIFFÉRENCES ENTRE LE 4X4 ET LE 6X6



LES DIFFÉRENTES RÈGLES ENTRE LE 4X4 ET LE 6X6

- **LES REMPLACEMENTS**
- **ROTATION ET PÉNÉTRATION**
- **LIBÉRO**

LES REMPLACEMENTS

- **15.6.1 UN JOUEUR DE LA FORMATION DE DÉPART PEUT SORTIR DU JEU MAIS UNE FOIS PAR SET ET N'Y RETOURNER QU'UNE SEULE FOIS PAR SET ET UNIQUEMENT À LA PLACE QU'IL OCCUPAIT PRÉCÉDEMMENT DANS LA FORMATION DE DÉPART.**
- **15.6.2 UN JOUEUR REMPLAÇANT PEUT ENTRER AU JEU À LA PLACE D'UN JOUEUR DE LA FORMATION DE DÉPART MAIS UNE FOIS PAR SET ET NE PEUT ÊTRE REMPLACÉ QUE PAR LE MÊME JOUEUR DE LA FORMATION DE DÉPART.**
- **L'ENTRAINEUR DISPOSE DE 6 REMPLACEMENTS PAR SET**

ROTATION ET PÉNÉTRATION

- **LES ROTATIONS EN 6X6:**

LES POSITIONS SONT DONNÉES PAR LE COACH AU 2ND ARBITRE À CHAQUE DÉBUT DE SET, SELON LA FEUILLE SUIVANTE: « LA FICHE DE POSITION ».

LES ROTATIONS SE FONT DANS LE SENS DES AIGUILLES D'UNE MONTRE, C'EST-À-DIRE QUE LE JOUEUR EN 1 VA EN 6, LE JOUEUR EN 2 VA EN 1, ETC...

ROTATION ET PÉNÉTRATION

- **FICHE DE POSITION:**

GENERALI
Solutions d'assurance
Génération responsable

SET 1

FFVB Fiche de position

Equipe **IDF**

IV	III	II
5	1	12
V	VI	I
18	8	7

SERVICE

FIVB SIGNATURE

ROTATION ET PÉNÉTRATION

- **EXERCICE DE ROTATION AVEC 6 JOUEURS:**
 - **TOURNER D'UNE POSITION.**
 - **TOURNER DE 3 POSITIONS.**
 - **FAIRE UN DOUBLE CHANGEMENT (FAIRE RENTRER 2 JOUEURS EN MÊME TEMPS).**
 - **TOURNER DE 2 POSITIONS.**
 - **FAIRE UN CHANGEMENT DE JOUEUR.**
 - **TOURNER D'UNE POSITION.**
 - **FAIRE RENTRER TOUS LES JOUEURS REMPLACÉS.**

ROTATION ET PÉNÉTRATION

- **LES PÉNÉTRATIONS ENTRE LES JOUEURS:**
 - **AU MOMENT OÙ LE BALLON EST FRAPPÉ PAR LE JOUEUR AU SERVICE, CHAQUE ÉQUIPE DOIT ÊTRE PLACÉE DANS SON PROPRE CAMP (EXCEPTÉ LE JOUEUR AU SERVICE), SELON L'ORDRE DE ROTATION.**
 - **L'ORDRE DE ROTATION EST DÉFINI PAR LA FICHE DE POSITION.**
 - **LE PASSEUR COMME N'IMPORTE QUEL JOUEUR, PEUT SE DÉPLACER, APRÈS LA FRAPPE DU SERVICE, SANS ÊTRE EN FAUTE DE POSITION.**

ROTATION ET PÉNÉTRATION

- **POSITIONS RELATIVES DES JOUEURS ENTRE EUX:**
- **7.4.2.1 CHAQUE JOUEUR DE LA LIGNE ARRIÈRE DOIT ÊTRE PLACÉ PLUS LOIN DE LA LIGNE CENTRALE QUE SON AVANT CORRESPONDANT.**
- **7.4.2.2 LES JOUEURS AVANTS ET ARRIÈRES, RESPECTIVEMENT, DOIVENT ÊTRE POSITIONNÉS LATÉRALEMENT CONFORMÉMENT À LA RÈGLE 7.4.1.**
- **7.4.3 LES POSITIONS DES JOUEURS SONT DÉTERMINÉES ET CONTRÔLÉES PAR LA POSITION DE LEURS PIEDS EN CONTACT AVEC LE SOL DE LA MANIÈRE SUIVANTE:**
- **7.4.3.1 CHAQUE JOUEUR DE LA LIGNE AVANT DOIT AVOIR AU MOINS UNE PARTIE DU PIED PLUS PROCHE DE LA LIGNE CENTRALE QUE NE LE SONT LES PIEDS DU JOUEUR ARRIÈRE CORRESPONDANT.**
- **7.4.3.2 CHAQUE JOUEUR DU CÔTÉ DROIT (GAUCHE) DOIT AVOIR AU MOINS UNE PARTIE DU PIED PLUS PROCHE DE LA LIGNE DROITE (GAUCHE) QUE NE LE SONT LES PIEDS DU JOUEUR CENTRE DE SA LIGNE.**
- **7.4.4 APRÈS LA FRAPPE DU SERVICE, LES JOUEURS PEUVENT SE DÉPLACER ET OCCUPER N'IMPORTE QUELLE POSITION DANS LEUR PROPRE CAMP OU DANS LA ZONE LIBRE.**

ROTATION ET PÉNÉTRATION

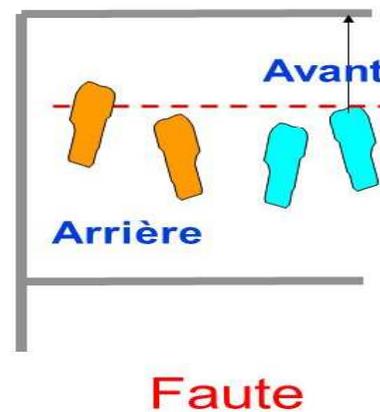
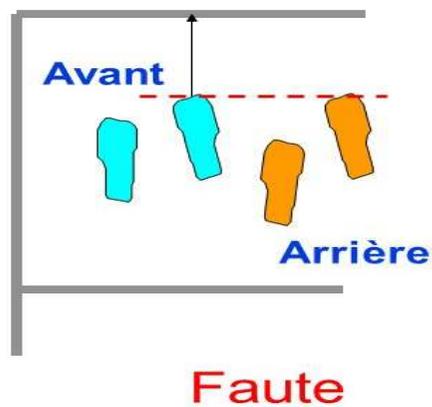
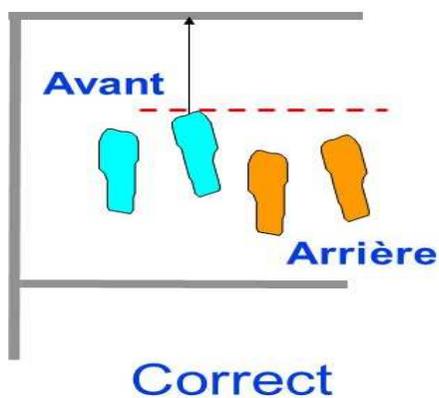


Position des joueurs (1)

Exemple A

R. 7.4 / 7.5

Détermination des positions entre un joueur Avant et son Arrière correspondant



ROTATION ET PÉNÉTRATION

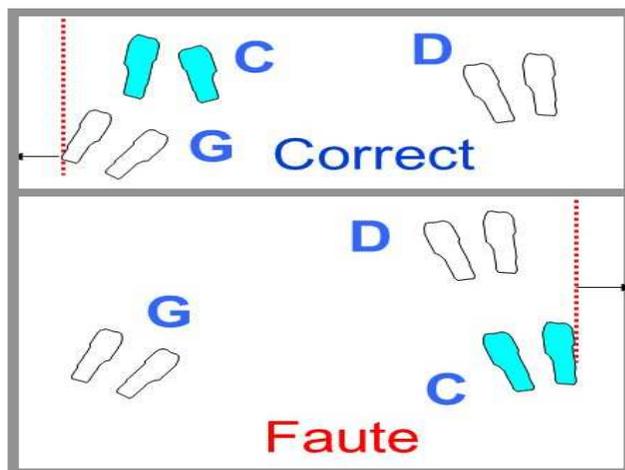


Position des joueurs (2)

Exemple B

R. 7.4 / 7.5

Détermination des positions entre les joueurs de la même ligne



C = Joueur Centre

D = Joueur Droit

G = Joueur Gauche

LIBÉRO



- **LE JOUEUR ET SON ÉQUIPEMENT**
- **ACTIONS IMPLIQUANT LE LIBÉRO**
- **LES CHANGEMENTS DU LIBÉRO**
- **RE-DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU LIBÉRO**

LE JOUEUR ET SON ÉQUIPEMENT

- **19.1.1 CHAQUE ÉQUIPE A LE DROIT DE DÉSIGNER DANS LA LISTE DES JOUEURS DE LA FEUILLE DE MATCH JUSQU'À DEUX (2) «LIBÉROS».**
- **LE(S) JOUEUR(S) LIBÉRO(S) DOI(VEN)T PORTER UNE TENUE D'UNE COULEUR DOMINANTE DIFFÉRENTE DES COULEURS UTILISÉES POUR LE RESTE DE L'ÉQUIPE. LA TENUE DOIT NETTEMENT CONTRASTER DU RESTE DE L'ÉQUIPE.**

ACTIONS IMPLIQUANT LE LIBERO

- **LE LIBÉRO PEUT REMPLACER N'IMPORTE QUEL JOUEUR DE LA LIGNE ARRIÈRE.**
- **19.3.1.2 IL N'EST AUTORISÉ À JOUER QUE COMME JOUEUR ARRIÈRE ET N'EST PAS AUTORISÉ À EFFECTUER UNE FRAPPE D'ATTAQUE D'OÙ QUE CE SOIT (Y COMPRIS LE TERRAIN DE JEU ET LA ZONE LIBRE) SI, AU MOMENT DU CONTACT, LE BALLON EST ENTIÈREMENT PLUS HAUT QUE LE BORD SUPÉRIEUR DU FILET**
- **19.3.1.3 IL NE PEUT NI SERVIR, NI CONTRER OU TENTER DE CONTRER.**
- **19.3.1.4 UN JOUEUR NE PEUT EFFECTUER UNE FRAPPE D'ATTAQUE QUAND LE BALLON EST COMPLÈTEMENT PLUS HAUT QUE LE BORD SUPÉRIEUR DU FILET, SI LE BALLON PROVIENT D'UNE TOUCHE HAUTE JOUÉE AVEC LES DOIGTS PAR LE LIBÉRO ET EFFECTUÉE DANS SA ZONE AVANT. LE BALLON PEUT ÊTRE ATTAQUÉ LIBREMENT SI LE LIBÉRO EFFECTUE LA MÊME ACTION EN DEHORS DE SA ZONE AVANT.**

LES CHANGEMENTS DU LIBÉRO

- **LES CHANGEMENTS IMPLIQUANT LE LIBÉRO NE SONT PAS COMPTABILISÉS COMME REMPLACEMENTS.**
- **ILS SONT ILLIMITÉS, MAIS IL DOIT Y AVOIR AU MOINS UN ÉCHANGE DE JEU TERMINÉ ENTRE DEUX CHANGEMENTS DU LIBÉRO (SAUF SI UNE PÉNALITÉ ENGENDRE UNE ROTATION AMENANT LE LIBÉRO EN POSITION 4, OU SI LE LIBÉRO ACTIF DEVIENT INCAPABLE DE JOUER RENDANT L'ÉCHANGE DE JEU NON-TERMINÉ).**
- **19.3.2.2 LE JOUEUR RÉGULIER PEUT REPRENDRE SA PLACE OU ÊTRE CHANGÉ POUR N'IMPORTE LEQUEL DES DEUX LIBÉROS.**
- **LE LIBÉRO ACTIF PEUT ÊTRE SEULEMENT CHANGÉ PAR LE JOUEUR RÉGULIER DONT IL AVAIT PRIS LA PLACE OU PAR LE SECOND LIBÉRO.**
- **19.3.2.3 AU DÉBUT DE CHAQUE SET, LE LIBÉRO NE PEUT PAS ENTRER SUR LE TERRAIN TANT QUE LE 2ÈME ARBITRE N'A PAS VÉRIFIÉ LA POSITION DE DÉPART.**

LES CHANGEMENTS DU LIBÉRO

- **19.3.2.4 LES AUTRES CHANGEMENTS DOIVENT AVOIR SEULEMENT LIEU QUAND LE BALLON EST HORS JEU ET AVANT LE COUP DE SIFFLET DE L'ARBITRE.**
- **19.3.2.5 UN CHANGEMENT EFFECTUÉ APRÈS LE COUP DE SIFFLET AUTORISANT LE SERVICE, MAIS AVANT LA FRAPPE DE SERVICE, NE DOIT PAS ÊTRE REFUSÉ; NÉANMOINS, À LA FIN DE L'ÉCHANGE LE CAPITAINE EN JEU DEVRA ÊTRE INFORMÉ QUE CETTE PROCÉDURE N'EST PAS AUTORISÉE ET QUE LES RÉCIDIVES SERONT SUJETTES À UNE SANCTION DE RETARD DE JEU.**
- **19.3.2.6 TOUTE RÉPÉTITION D'UN CHANGEMENT TARDIF ENTRAÎNERA UNE INTERRUPTION IMMÉDIATE DU JEU ET UNE SANCTION D'UN RETARD DE JEU SERA APPLIQUÉE. L'ÉQUIPE QUI DEVRA SERVIR SERA DÉTERMINÉE PAR LE RÉSULTAT DE LA SANCTION POUR RETARD.**
- **19.3.2.7 LE LIBÉRO ET LE JOUEUR CHANGÉ NE PEUVENT ENTRER OU SORTIR DU TERRAIN QUE PAR LA "ZONE DE CHANGEMENT DU LIBÉRO".**

RE-DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU LIBÉRO

- **19.4.1 LE LIBÉRO PEUT ÊTRE DÉCLARÉ INCAPABLE DE JOUER POUR N'IMPORTE QUELLE RAISON PAR LE COACH OU EN CAS D'ABSENCE DU COACH PAR LE CAPITAINE AU JEU.**
- **19.4.2.1 LORSQU'UN SEUL LIBÉRO EST DISPONIBLE POUR UNE ÉQUIPE EN ACCORD AVEC LA RÈGLE 19.4.1 OU SI L'ÉQUIPE A INSCRIT UN SEUL LIBÉRO, ET QU'IL DEVIENT OU EST DÉCLARÉ INAPTE À JOUER, LE COACH (OU EN SON ABSENCE, LE CAPITAINE AU JEU) PEUT RE-DÉSIGNER POUR LE RESTE DU MATCH UN AUTRE JOUEUR (EXCEPTÉ CELUI AYANT CHANGÉ LE LIBÉRO) QUI NE SE TROUVE PAS SUR LE TERRAIN AU MOMENT DE LA RE-DÉSIGNATION.**

RE-DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU LIBÉRO

- **TOUTEFOIS UN LIBÉRO QUI A ÉTÉ AINSI REMPLACÉ DANS SA FONCTION NE PEUT PLUS PRENDRE PART AU JEU POUR LE RESTE DU MATCH.**
- **19.4.2.3 LE COACH OU LE CAPITAINE AU JEU, S'IL N'Y PAS DE COACH PRÉSENT, DOIT CONTACTER LE 2ÈME ARBITRE POUR L'INFORMER DE CETTE RE-DÉSIGNATION.**
- **19.4.2.4 SI LE LIBÉRO RE-DÉSIGNÉ DEVAIT ÊTRE DÉCLARÉ INAPTE À JOUER, D'AUTRES RE-DÉSIGNATIONS SONT AUTORISÉES**

FIN